

9 - Etablissement Public Partenaire - Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Rapport 2015

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : L'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté est issu du rapprochement des orchestres de Besançon et de Montbéliard.

En accord avec le Ministère de la Culture, la Ville de Besançon, la Ville de Montbéliard, Pays de Montbéliard Agglomération et la Région Franche-Comté ont décidé de s'associer dans le cadre d'un Syndicat Mixte, pour assurer la direction et la gestion de ce nouvel ensemble (arrêté préfectoral de création en date du 31 juillet 2012).

Soutenu par la Ville de Besançon, la Ville de Montbéliard, Pays de Montbéliard Agglomération, la Région Franche-Comté et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté, la structure a deux objectifs principaux :

- proposer dans ses villes de résidences et sur l'ensemble du territoire régional une saison symphonique riche et variée à laquelle sont conviés, chaque année, de nombreux solistes et artistes de renom,
- élargir les publics et sensibiliser les jeunes au répertoire symphonique (concerts scolaires, répétitions publiques commentées, concerts jeune public...).

L'Orchestre défend dès lors un projet ambitieux et ouvert dans lequel le partenariat avec les autres acteurs artistiques et culturels de la région tient une place importante.

Le syndicat mixte est administré par un Comité Syndical de 16 délégués, dont 8 représentants pour la Ville de Besançon. Le comité élit parmi ses membres un Président et trois vice-présidents, élus pour 3 ans, qui composent le bureau. Au titre de 2015, le Président était M. Jean-Louis FOUSSERET.

Au quotidien, l'OVHFC est géré par un duo composé d'un directeur artistique et d'un délégué général qui travaillent ensemble à la réalisation du projet artistique et à la bonne marche de l'établissement. Au titre de 2015, ce sont M. Jean-François VERDIER (Chef d'Orchestre) et M. Jérôme THIEBAUX.

Les 8 élus Ville titulaires membres du comité syndical de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté sont Mme JEANNIN, Mme MAILLOT, M. BONNET, M. BONTEMPS, M. CURIE, M. DUMONT, M. FOUSSERET et M. MORTON (données actualisées au jour du présent rapport).

1 - Rapport d'activité

Les missions

Les missions confiées à l'OVHFC sont les suivantes :

- soutenir les talents émergents du territoire mais aussi faire découvrir à son public, des chanteurs et des instrumentalistes de renom appartenant à la scène nationale et internationale
- initier des partenariats locaux, accompagner la formation de chanteurs amateurs et professionnels
- mettre en œuvre un Orchestre de jeunes musiciens avec les conservatoires de la région (CRR de Besançon et CRD de Montbéliard notamment)
- participer au concours international pour de jeunes chefs d'orchestre dans le cadre du Festival International
- mener des actions de médiation auprès du jeune et très jeune public dans le cadre scolaire et/ou familial.

La fréquentation

En 2015, environ 31 300 spectateurs ont assisté aux concerts de l'OVHFC.

La programmation

En 2015, 66 concerts ont été donnés par l'OVHFC dont 25 à Besançon (Scène Nationale, Temple St-Esprit, Kursaal, écoles..), 17 à Montbéliard, 14 en région, 1 hors région.

Sont comptabilisés ici les concerts quelle que soit la formation (légère ou symphonique, concerts scolaires) ainsi que les formes lyriques.

Par ailleurs, au-delà de ses missions de production et de diffusion de concert, l'orchestre défend un projet ouvert dans lequel l'élargissement des publics, la sensibilisation des jeunes au répertoire symphonique est un objectif prioritaire.

Parmi les prestations majeures proposées au public cette année, citons les concerts de Nouvel An, les «Comme Bach», ainsi que les participations au concours international des jeunes chefs d'orchestre dans le cadre du Festival de Musique.

L'OVHFC s'est par ailleurs déplacé dans différentes villes en région (Fraisans, Lons-le-Saunier, Bethoncourt, Dole, Mignavillers, Baume-les-Dames, Morez, Saint-Claude, Gray).

2 - Les conditions d'exécution du service public

Le personnel

L'activité de l'OVHFC est gérée par une équipe constituée de 7 personnes dont le directeur musical et artistique.

Les tarifs

TARIFS	Saison 2014-2015
Concert du Nouvel An	
Plein Tarif	17,00 €
Tarif Réduit, Tarif Groupe, MGEN	14,00 €
Demandeurs d'emploi, étudiants, moins de 26 ans	8,00 €
Carte avantage jeunes, moins de 12 ans, CCAS	5,00 €
Tarifs association (personnes en difficulté)	3,00 €
Exonération	0,00 €
Pack Famille (2 places adultes, 2 places enfants)	34,00 €
Pack Amis (5 places adultes)	60,00 €
Concerts scolaires	
Enfants scolarisés	2,50 €
Accompagnateurs	Gratuit
Comme Bach !	
Plein Tarifs	12,00 €
Collectivité, groupe à partir de 10 personnes, MGEN, adhérents de Chorales	8,00 €
Demandeurs d'emploi, étudiants, moins de 26 ans, carte avantage jeunes	6,00 €
Exonération	0,00 €

3 - Etats financiers 2015 et liens avec la Ville de Besançon

3.1 - Situation financière 2015

Le compte administratif 2015 a été approuvé par le conseil d'administration de l'établissement public le 20 mai 2016. Il est conforme au compte de gestion.

L'exécution budgétaire au titre de 2015 aboutit à :

. un déficit de 84,2 K€ au titre de 2015 (+ 116 K€ en 2014) ce qui aboutit à un excédent cumulé de 32,2 K€ en section de fonctionnement,

. un solde de 4 K€ en section d'investissement, qui constitué l'excédent cumulé.

Section d'investissement

Section d'investissement en K€	2015	2014	Variation 2014/2015
Recettes d'investissement	28,9	23,5	+ 5,4
Dépenses d'investissement + RAR	24,9	23,5	+ 1,4
Résultat de l'exercice en investissement	+ 4	0	
Résultat cumulé d'investissement	+ 4		

Les dépenses correspondent à l'achat d'instruments de musique (timbales, trompettes), auxquelles s'ajoutent des opérations d'ordre (amortissements). Les recettes sont des subventions.

Section de fonctionnement

Section de fonctionnement en K€	2015	2014	Variation 2014/2015
Recettes de fonctionnement	2 348,91	1 622,00	+ 726,91
Dépenses de fonctionnement	2 433,06	1 619,40	+ 813,66
Résultat de l'exercice	- 84,15	2,60	
Résultat cumulé en fonctionnement	+ 32,23	+ 116,38	

Le compte administratif global 2015 dégage donc un solde disponible de 36 316,69 €.

Les volumes du compte administratif 2015 sont très supérieurs à ceux de 2014 du fait d'opérations de régularisation liées au traitement de la TVA. Hormis ces opérations, les niveaux des dépenses et recettes sont ramenés respectivement à 1 704 K€ et 1 611 K€, soit similaires à ceux de 2014.

• Les dépenses de fonctionnement (hors régularisation TVA)

Les principaux postes de dépenses sont :

- le chapitre 012 - charges de personnel, pour 1 175 K€, soit 69 % du total des charges. La masse salariale est constituée des personnels permanents, des musiciens, des intermittents du spectacle recrutés pour les prestations.

- le chapitre 11 - charges à caractère général, s'élève à 497 K€. Les principales dépenses sont les frais de missions (transports, déplacements des musiciens notamment), les locations de partitions et d'instruments, ainsi que les honoraires de communication et publicité.

• Les recettes de fonctionnement (hors régularisation TVA)

Pour l'année 2015, les recettes proviennent essentiellement :

- des billetteries des concerts et ventes de spectacles pour 263 K€

- des contributions des membres et subventions pour 1 329 K€,

- autres produits de gestion courante pour 20 K€

3.2 - Liens avec la Ville de Besançon

Conventions - Juridique

Il n'existe pas de convention d'objectifs et de moyens liant la Ville au Syndicat mixte, les engagements réciproques des financeurs et du syndicat mixte étant fixés par les statuts de la structure.

Liens financiers

Le principal flux financier entre la Ville de Besançon et le Syndicat mixte est la contribution versée par la Ville en tant que membre du Syndicat.

Cette contribution est fixée dans les statuts à 630 K€.

Une subvention d'investissement de 10,6 K€ a également été versée en 2015, ainsi que deux subventions relatives à des actions spécifiques (parcours culturels) pour un montant de 4,6 K€.

Conclusion

La qualité des prestations est reconnue et conforme aux attentes des membres du Comité. La situation financière est saine.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport d'activité 2015 du Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté.

«M. LE MAIRE : Des questions ? Je n'en vois pas».

Après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et sur avis favorable (1 abstention) de la Commission de Contrôle Financier, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport d'activité 2015.

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2016.